



SPÉCIALE GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ÉNERGIES

Les huit Syndicats d'Énergies de Bourgogne Franche-Comté, dont le SIED70, ont créé un groupement de commandes d'achat d'énergies :

GAZ NATUREL et ÉLECTRICITÉ

Coordonné par le SIEEEN (58), ce groupement d'achat régional offre une réponse à l'extinction des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'énergies issue de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. En effet, les consommateurs non domestiques n'ont plus accès au TRV d'électricité depuis le 1er janvier 2021, sauf dérogation.

Une réponse groupée à la fin des tarifs règlementés de vente d'énergies

Le groupement lance des marchés pour l'achat de gaz naturel et d'électricité afin de respecter les échéances de fin des tarifs règlementés et les obligations de mise en concurrence. Les membres peuvent intégrer tous leurs contrats, pour le gaz et pour l'électricité, quel que soit leur niveau de consommation.

Ce groupement est ouvert à toutes les personnes morales de droit public dont le siège est situé sur le territoire de la Région Bourgogne Franche-Comté.



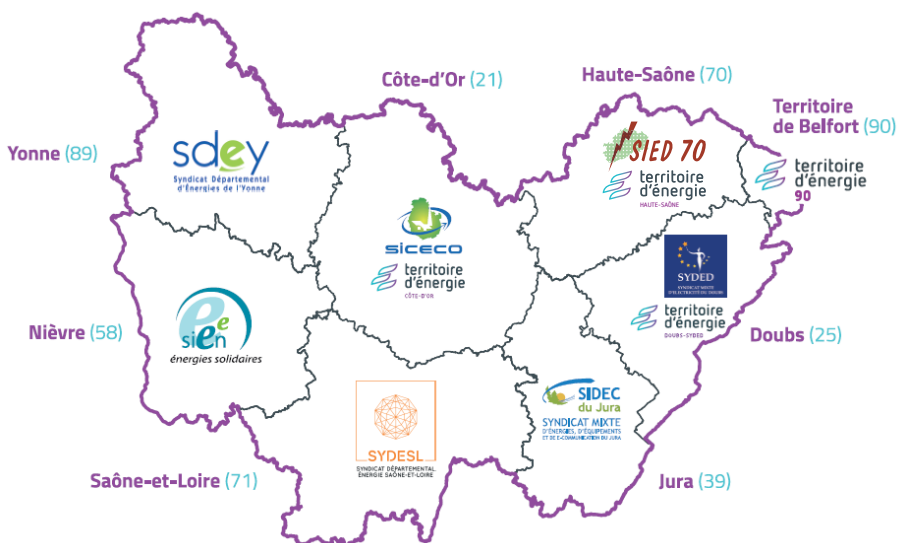
Le groupement en Haute-Saône

44
Membres

1 161
Points de livraison ÉLECTRICITÉ

115
Points de livraison GAZ

8 SYNDICATS AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS UNISSENT LEURS COMPÉTENCES



1 790 membres sur la Bourgogne-Franche-Comté ont déjà adhéré pour **33 500** contrats gaz et électricité

GAZ et ÉLECTRICITÉ : Objectifs du groupement de commandes d'achat d'énergie

- Mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir des offres de fournitures compétitives
- Décharger ses adhérents des procédures d'appels d'offres et de notification des marchés
- Réduire l'exposition des acheteurs à la volatilité des prix sur les marchés de l'énergie par l'application d'une stratégie de couverture des risques
- Améliorer le suivi des consommations d'énergie grâce à la dématérialisation des données et la mise à disposition d'une solution informatique de management de l'énergie
- Simplifier la gestion administrative de la facturation pour en faciliter le contrôle

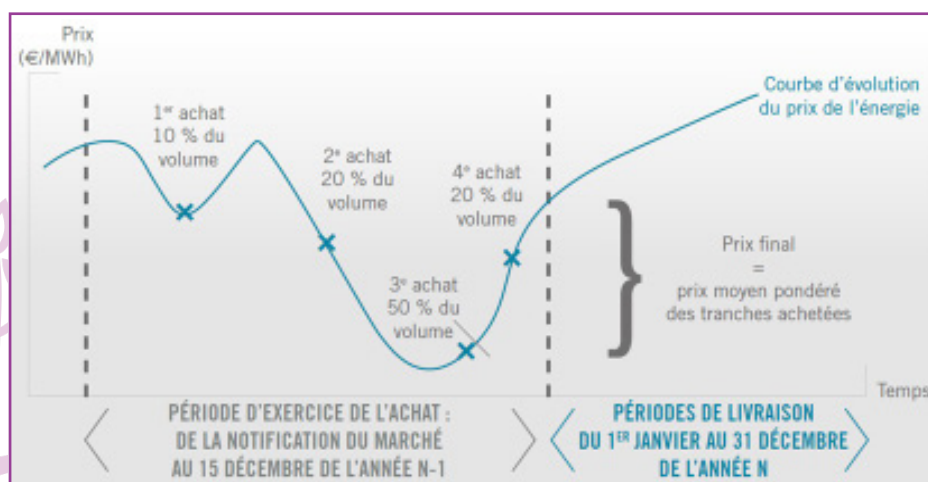


Des prix négociés pour des gains incontestables

Avec des gains proches de 10% par rapport aux tarifs réglementés de vente ≤ 36 kVA, le groupement montre tout son intérêt et toute son expertise dans l'achat d'énergie, les tarifs réglementés d'électricité ayant encore évolué à la hausse au 1er février 2021. Leur augmentation permet de creuser davantage l'écart avec nos tarifs. Naturellement, chaque adhérent au groupement reste titulaire de ses contrats et n'utilise l'énergie qu'en fonction de ses besoins propres, sur la base des prix négociés dans l'appel d'offres global.

L'achat en tranche

Le Groupement d'achat d'énergies a élaboré une stratégie d'optimisation des conditions tarifaires. Il s'appuie sur des outils de veille et d'analyse en temps réel. Il peut acquérir ainsi du gaz et de l'électricité en achetant différentes tranches sur différentes périodes afin de limiter le risque prix induit par la volatilité des marchés. Ce qui permet d'obtenir un prix reflétant le prix moyen du marché sur une période donnée.



Quel coût pour votre collectivité ?

L'adhésion au groupement d'achat d'énergie est GRATUITE pour les collectivités où le SIED 70 perçoit la TCCFE (généralement les communes de moins de 2 000 habitants).

Pour les autres collectivités, le coût d'adhésion est le suivant :

Consommation globale *	Coût d'adhésion
≤ 100 MWh/an	30€ TTC /année de fourniture **
> 100 MWh/an	0.30€ TTC /MWh/année de fourniture

*consommation d'énergie en électricité et/ou en gaz naturel, ** de la durée d'utilisation du marché.

e-Mage : le gros + du groupement d'achat d'énergie

→ Application en ligne de Management des Achats Groupés d'Énergies : L'adhésion au groupement d'achats permet de bénéficier, sans surcoût, d'un accès à l'outil en ligne : e-Mage. Cet outil permet de centraliser toutes vos factures (un membre peut avoir plusieurs fournisseurs) et de contrôler vos consommations.



- Gestion des adhésions en ligne
- Contrôle des factures
- Optimisation des factures
- Conservation des duplicatas factures en ligne > 2 ans
- Courbes de charge disponible en ligne (sur demande)
- Réalisation d'un budget énergie (bientôt disponible)

TÉMOIGNAGE



Patrice COLINET

Maire de la commune de CHAMPLITTE.

“ Bon connaisseur du marché de l'électricité de par mes fonctions professionnelles passées (Directeur Général des Tréfileries de Conflandey jusqu'au 31 mars 2021), j'ai accueilli très favorablement la mise en place du groupement d'achat d'énergies réalisé par le SIED 70.

e-Mage, un outil performant

Après quelques mois d'utilisation, nous apprécions particulièrement le logiciel « e-Mage qui nous permet de gérer tous nos contrats et autres documents ainsi que tous nos points de livraison (suivi des consommations, factures et contrôle de celles-ci, optimisation, ...).

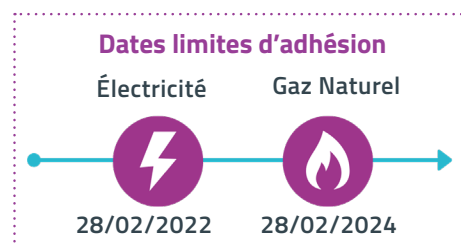
En terme de services, nous pouvons citer un cas concret qui consistait à supprimer physiquement un point de livraison inutilisé. La réactivité et l'efficacité du fournisseur Plüm ont été remarquables et la mission a été exécutée en un temps record, compte-tenu de la complexité des actuels marchés de l'énergie.

Merci au SIED 70 pour cette initiative de création d'un groupement d'achat d'énergies au service des collectivités.



VOUS SOUHAITEZ ADHÉRER ?

Anticipez dès à présent vos prochains marchés



		2021				2022				2023				2024				2025
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Gaz Naturel	Adhésion																	
	Procédure																	
	Fourniture pour 3 ans																	
Électricité	Adhésion																	
	Procédure																	
	Fourniture pour 3 ans																	

COMMENT ADHÉRER ?

- Remplir le formulaire de candidature disponible sur www.sied70.fr (accès direct sur la page d'accueil).
- Transmettre le formulaire sur format Word (ou équivalent) à achat-energies@sied70.fr
- Un accès à e-Mage (logiciel de gestion) est créé pour effectuer le suivi de l'adhésion.
- L'adhésion est nécessaire avant le 28/02/2022 pour bénéficier de la prochaine consultation d'achat d'électricité. Les marchés en résultant permettront aux membres d'obtenir une fourniture d'électricité du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.
- Durant la période intermédiaire qui précède le 1er janvier 2023, vous pouvez rester au tarif réglementé de vente si vous faites encore partie des collectivités ayant pu bénéficier de cette dérogation. Dans la négative, il est conseillé de ne pas passer de nouveaux contrats ayant une échéance dépassant le 31 décembre 2022.
- Pour les collectivités ayant contractualisé avec un autre groupement d'achat ou avec un fournisseur d'énergies en direct et dont la fin de contrat se situe pendant la période proposée de fourniture du groupement, celles-ci peuvent dès maintenant adhérer pour une fourniture d'énergies dès la fin de leur contrat en cours.



+ D'INFO ?

Service EnR/MDE

03 84 77 00 08

achat-energies@sied70.fr



+ D'INFO ?

Télécharger la brochure du groupement d'achat d'énergies Bourgogne Franche-Comté sur www.sied70.fr (Depuis la page d'accueil du site internet > Actualités > Les avantages du groupement d'achat d'énergies > Pour en savoir plus > Document pdf à télécharger)



AGENDA



Le SIED 70 vous donne rendez-vous !

- **Mercredi 8 septembre 2021**
Journée électromobilité à VESOUL
- **23 au 24 septembre 2021**
Carrefour des collectivités locales à BESANÇON

Directeur de la publication : Jean-Marc JAVAUX
 Responsable de la rédaction : Fabrice TONGHINI
 Crédit photographique : Patrice COLINET
 Conception graphique : SIED 70
 Impression : Bureautique Service
 Tirage : 650 exemplaires